



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 11

Conseillers votants : 11

Etaient présents : Francine CHENU, Sonia BLIECK, Laurence BERNARD, Sandrine MARTIN, Aurélie TOUZEAU, Sonia KNEVEZ TOUZEAU, Frédéric BOISSINOT, Alain GUESDON, Jean-Pierre SEGUIN, Jean- Marc THUAU, Romain GUILLAUD

Etait absent excusé : Néant

Etait excusé avec pouvoir : Néant

A été nommée Secrétaire de séance : Laurence BERNARD

L'An deux mille vingt-six et le cinq Juin à 20h30, le conseil municipal de la commune d'ANNEPONT, dûment convoqué, s'est réuni en la mairie.

Ordre du jour :

- **Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 23 Avril 2026**
- **Délibération : Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe**
- **Délibération : Modification du tableau des effectifs**
- **Délibération : Désignation des représentants de la commune à la CLECT de Vals de Saintonge (Commission Locale des Charges Transférées)**
- **Délibération : Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour le projet de réhabilitation du bâtiment en logement communal**
- **Questions diverses**

Approbation du PV de la réunion du 23 Avril 2026

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 23 Avril 2026.

Après lecture, il n'y a pas d'observations. Ce dernier est approuvé à l'unanimité par les membres présents du conseil municipal.

Délibération D2026060501 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil : 11

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 20 H 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Madame CHENU Francine, Maire.

PRESENTS : Mme CHENU Francine, M. SEGUIN Jean-Pierre, Mme BLIECK Sonia, M. THUAU Jean- Marc, M. BOISSINOT Frédéric, M. GUESDON Alain, Mme BERNARD Laurence, Mme KNEVEZ TOUZEAU Sonia, Mme MARTIN Sandrine Mme TOUZEAU Aurélie, M. GUILLAUD Romain

ABSENTS EXCUSES : NEANT

DATE DE CONVOCATION :
29/05/2026

Mme BERNARD Laurence a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des conditions d'avancement de grade à l'ancienneté pour les agents promouvables au titre de l'année 2026.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe pour l'agent concerné promouvable au 20 juin 2026 sur la base de 2/35ème.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que Madame le Maire est autorisée à effectuer :

- La création du poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe, au 20 juin 2026 - base hebdomadaire 2/35ème
- Toute les démarches et signer tous les documents nécessaires
- L'inscription des crédits suffisants au budget communal.

Délibération D2026060502 : Modification du tableau des effectifs

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil : 11

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE CONVOCATION :
29/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 20 H 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Madame CHENU Francine, Maire.

PRESENTS : Mme CHENU Francine, M. SEGUIN Jean-Pierre, Mme BLIECK Sonia, M. THUAU Jean- Marc, M. BOISSINOT Frédéric, M. GUESDON Alain, Mme BERNARD Laurence, Mme KNEVEZ TOUZEAU Sonia, Mme MARTIN Sandrine Mme TOUZEAU Aurélie, M. GUILLAUD Romain

ABSENTS EXCUSES : NEANT

Mme BERNARD Laurence a été élue secrétaire de séance.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année. Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 10 avril 2025

Considérant la délibération n°2026060501 du 5 juin 2026 portant création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal 2ème classe, à temps non complet à raison de 2/35ème à compter du 20/06/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs comme ci-dessous :

Emplois	Temps de travail/35ème	Nombre	Pourvu (oui/non)
Secrétaire général(e) de mairie	16 heures	1	oui
Adjoint(e) technique territorial(e)	2 heures	1	oui
Adjoint(e) technique territorial(e) principal(e) 2ème classe	2 heures	1	non

Délibération : Désignation des représentants de la commune à la CLECT de Vals de Saintonge (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil : 11

En exercice : 11

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 20 H 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Madame CHENU

Présents : 11 Francine, Maire.
Votants : 11 **PRESENTS** : Mme CHENU Francine, M. SEGUIN Jean-Pierre, Mme BLIECK Sonia, M. THUAU Jean- Marc, M. BOISSINOT Frédéric, M. GUESDON Alain, Mme BERNARD Laurence, Mme KNEVEZ TOUZEAU Sonia, Mme MARTIN Sandrine, Mme TOUZEAU Aurélie, M. GUILLAUD Romain
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0 **ABSENTS EXCUSES** : NEANT
DATE DE CONVOCATION : Mme BERNARD Laurence a été élue secrétaire de séance.
29/05/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-1133-DRCTE-B2 en date du 30 mai 2013 portant création de la Communauté de Communes Vals de Saintonge, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCTE-BCL en date du 5 mai 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Vals de Saintonge ;

Vu l'article 1609 nonies C-IV du Code Général des Impôts, relatif à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté en date du 11 mai 2026 portant création de la CLECT et fixant sa composition à 109 membres titulaires et 109 membres suppléants, à raison d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune membre ;

Considérant que chaque commune membre doit désigner, par délibération de son conseil municipal, un représentant titulaire et un représentant suppléant à la CLECT ;

Madame le Maire exposant que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est créée entre Vals de Saintonge Communauté et ses communes membres. Elle est chargée de valoriser les transferts de compétences réalisés et de permettre ainsi un juste calcul des attributions de compensation. Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV du CGI et à la délibération du Conseil Communautaire du 11 mai 2026, chaque conseil municipal est appelé à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de cette commission.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
 DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 – Représentant titulaire

De désigner Monsieur Jean-Pierre SEGUIN, 1^{er} adjoint au maire, en qualité de représentant titulaire de la commune de ANNEPONT à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Vals de Saintonge Communauté.

Article 2 – Représentant suppléant

De désigner Madame Sonia BLIECK, 2^{ème} adjointe au maire, en qualité de représentante suppléante de la commune de ANNEPONT à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Vals de Saintonge Communauté.

Article 3 – Transmission

La présente délibération sera transmise à Vals de Saintonge Communauté et, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, au représentant de l'État dans le département.

Délibération : Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour le projet de réhabilitation du bâtiment en logement communal

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil : 11

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 20 H 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Madame CHENU Francine, Maire.

PRESENTS : Mme CHENU Francine, M. SEGUIN Jean-Pierre, Mme BLIECK Sonia, M. THUAU Jean- Marc, M. BOISSINOT Frédéric, M. GUESDON Alain, Mme BERNARD Laurence, Mme KNEVEZ TOUZEAU Sonia, Mme MARTIN Sandrine, Mme TOUZEAU

Abstention : 0

Aurélie, M. GUILLAUD Romain

DATE DE CONVOCATION :

ABSENTS EXCUSES : NEANT

29/05/2026

Mme BERNARD Laurence a été élue secrétaire de séance.

Projet : Le projet porte sur la réhabilitation d'un ancien bâtiment situé Domaine du Moulin, jouxtant les 2 logements locatifs existants et la mairie. Ce bâtiment sera réhabilité en un logement locatif de type 4 sur 2 niveaux.

Montant total des travaux HT : 451 608,48€

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds vert.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DETR	30 %	135 482,54
Etat DSIL		
Etat – Fonds vert	20 %	90 321,69
Conseil départemental	30 % (Sur un plafond de 400000 €)	120 000,00
Conseil régional		
Union européenne		
Autre		
Sous-Total financement public (80 % maximum)		345 804,23
Fonds propres		
Emprunts		105 804,25
Sous-total collectivité		105 804,25
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		451 608,48

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Questions diverses

1-Des travaux sont à prévoir au niveau des logements communaux :

- Les volets des 2 logements du « Moulin » sont à repeindre.
2 devis ont été établis : 5616€ et 5280€.

Après étude des prestations proposées, le Conseil Municipal valide le devis de l'artisan peintre ZELY pour la somme TTC de 5280€

- Travaux nécessaires au logement « Impasse des Mottes » :
- ✓ Le vélux de la salle de bain à changer
 - ✓ L'évacuation de la hotte de la cuisine est à revoir
 - ✓ La VMC de la salle de bains est à repositionner
 - ✓ Le sol des 2 chambres est à rénover : à voir en fonction du budget

2-Information du SYMBA :

Suite aux travaux effectués par le SYMBA au niveau de la rivière La Rutelière et qui ont provoqué une montée des eaux sur « le chemin blanc » situé en limite avec la commune de Juicq, le syndicat informe notre commune que des travaux de rehaussement du dit chemin seront entrepris et financés par le SYMBA.

Fin de la séance à 22h00

Madame Le Maire,
Madame Francine CHENU



La secrétaire de séance,
Madame Laurence BERNARD



